

Affaire suivie par : Kévin Morin
Tél : 03.29.69.87.36
Courriel : pref-mcvd@vosges.gouv.fr

Épinal, le **22 JUIL. 2021**

Le Préfet,

à

Madame la Présidente du Tribunal
Administratif de Nancy
5, Place de la Carrière
CO n° 20 038
54 036 NANCY Cedex

Objet : Désistement d'une requête introductive d'instance aux fins d'annulation de la délibération du 18/06/2020 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune de Golbey

Réf. : Dossier n°2001955

P. : Protocole de résolution du contentieux opposant l'État et la commune de Golbey, relatif au PLU

Par requête visée en référence, j'avais soumis à l'examen de votre tribunal une requête en annulation de la délibération du 18/06/2020 approuvant le PLU sur la commune de Golbey.

À la suite de la conclusion d'un protocole de résolution du contentieux opposant l'État et la commune de Golbey en date du 09/07/2021, que vous trouverez ci-joint, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me désiste purement et simplement de l'instance que j'avais engagée devant votre juridiction.

Le Préfet,


Yves SEGUY

TA-Nancy 2001955 - reçu le 22 juillet 2021 à 12:53 (date et heure de métropole)